

Les Bois, le 8 septembre 2020

Avis officiel N° 10/2020

**VENTE DE POMMES, DE POIRES, DE JUS DE POMMES ET
 DE POMMES DE TERRE À PRIX RÉDUIT**

Cette année encore, la maison des Vergers d'Ajoie a le plaisir de vous offrir ses pommes et ses poires d'encavage, ses pommes de terre, ainsi que du jus de pommes. Il s'agit d'une marchandise de qualité, à prix réduit.

Pommes proposées au prix de Fr. 19.-- par carton de 10 kg	Poires proposées au prix de Fr. 11.-- par sac de 5 kg
Jonagold	Conférence
Golden	
Idared	
Gala	
Boscop	Poires proposées au prix de Fr. 21.-- par carton de 10 kg
Maigold	Conférence
Elstar	

**Jus de pommes frais du pressoir pasteurisé 100% naturel
 au prix de Fr. 22.-- le Bag-in-box de 10 litres**

Pommes de terre proposées au prix de Fr. 21.-- le sac de 25 kg
Victoria
Charlotte
Désirée

Les commandes sont à adresser au bureau communal jusqu'au **2 octobre 2020, ultime délai**. Les commandes tardives ne seront pas prises en considération.

La commune n'est pas responsable de la qualité des denrées. En cas de réclamation, il vous appartiendra de prendre contact avec le producteur.



Bulletin de commande

Pommes	Nombre de carton(s) de 10 kg	Poires	Nombre de sac(s) de 5 kg	Nombre de carton(s) de 10 kg	Jus de pommes	Nombre	Pommes de terre	Nombre de sac(s) de 25 kg
Jonagold		Conférence			Bag-in-box		Victoria	
Golden							Charlotte	
Idared							Désirée	
Gala								
Boscop								
Maigold								
Elstar								

Nom et prénom :



.....

Signature :

Voir au verso

DÎNER DES AÎNÉS

Etant donné la situation sanitaire actuelle, le Conseil communal se voit malheureusement contraint de renoncer à organiser le repas des aînés en 2020.

Il espère bien sûr que cette situation ne sera que provisoire et qu'une vie normale reprendra en 2021. Il remercie les aînés de leur compréhension.



TRAITEMENT DES DÉCHETS

Dans les précédents tous-ménages, il a déjà été fait mention du sujet du traitement des déchets. La situation actuelle oblige le Conseil communal à revenir sur ce point, en particulier sur le tri effectué à la déchetterie du centre du village.

Ainsi, il rappelle que la benne pour les déchets métalliques, boîtes de conserve et aluminium n'est destinée qu'à la récolte de ces déchets valorisables. En fin de saison, comme chacun l'aura certainement remarqué, ce container est très fréquenté par les guêpes qui sont friandes des restes de nourriture ou de sucre. Afin d'éviter des piqûres, il serait judicieux de rincer les boîtes de conserve avant de les déposer dans la benne.

Pour la récolte du verre, il peut être fait les mêmes remarques. D'autre part, l'employé communal retrouve fréquemment du métal dans la benne du verre et vice versa.

Concernant la benne de récupération du carton, là également, l'employé communal retrouve du papier et retrouve aussi du carton dans la benne de récupération du papier.

Pour conclure, la récupération du papier permet encore d'encaisser quelque argent pour ce service. Néanmoins, le prix est fixé en fonction de la qualité du papier. Aussi, le carton est proscrit, les sacs en papier également car ils contiennent des matériaux indésirables pour le recyclage ; il en va de même pour les emballages plastiques des revues et autres. En fonction de la qualité du contenu de la benne, l'indemnité qui est versée à la Commune peut être diminuée de 20 à 40 %.

Le Conseil communal compte sur les efforts de chacun afin de diminuer les coûts du Service des déchets et vous en remercie.

